



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2024-574

PUBLIÉ LE 10 SEPTEMBRE 2024

Sommaire

Cour de cassation /

75-2024-09-03-00012 - Décision portant délégation de signature en matière administrative et de rémunération des personnels (4 pages) Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2024-09-06-00008 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - PCRП Paris Centre (2 pages) Page 8

75-2024-09-02-00059 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE 15ème ouest (3 pages) Page 11

75-2024-09-04-00005 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP 13ème gare (3 pages) Page 15

75-2024-09-09-00006 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal CDIF 2 (2 pages) Page 19

75-2024-09-02-00061 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal PCE 6-7 (2 pages) Page 22

75-2024-09-10-00002 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal SIE 8 Madeleine rectificatif (3 pages) Page 25

75-2024-09-02-00060 - Arrêté portant délégation de signature - Trésorerie de Paris Centres Hospitaliers Spécialisés (2 pages) Page 29

75-2024-09-09-00007 - Arrêté portant délégation générale de signature au 1er septembre 2024 - pôle gestion publique/Secteur Public Local (17 pages) Page 32

Cour de cassation

75-2024-09-03-00012

Décision portant délégation de signature en
matière administrative et de rémunération des
personnels



COUR DE CASSATION

Décision portant délégation de signature en matière administrative et de rémunération des personnels

Le premier président de la Cour de cassation

Vu le décret du 23 juin 2022 portant nomination du premier président de la Cour de cassation,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2005 instituant, à compter du 1er janvier 2006, un ordonnateur secondaire du budget du ministère de la justice pour les dépenses et les recettes relatives à l'activité de la Cour de cassation imputables sur les crédits ouverts au titre II et au titre III ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2006 instituant à compter du 1^{er} janvier 2006, un ordonnateur secondaire du budget du ministère de la justice pour les dépenses et les recettes relatives à l'activité de la Cour de cassation imputables sur les crédits ouverts au titre II, au titre III et au titre VI ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2022 portant désignation de Monsieur Christophe Soulard, premier président de la Cour de cassation, en qualité d'ordonnateur secondaire du budget du ministre de la justice pour les dépenses et les recettes relatives à l'activité de la Cour de cassation dans les limites fixées par l'arrêté du 1^{er} septembre 2006 modifiant l'arrêté du 14 février 1986, à compter du 18 juillet 2022 ;

DECIDE

Article 1^{er} : Délégation est donnée à Mme Caroline Savier, directrice de greffe de la Cour de cassation, afin de signer, en mon absence, les contrats d'engagement des contractuels ainsi que les ordres de missions des fonctionnaires du greffe, appelés à participer à une action de formation ;

Article 2 : Délégation est donnée à Mme Caroline Savier, directrice de greffe de la Cour de cassation, et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière à :

- Mme Deborah Primon, directrice des services de greffe judiciaire, cheffe de cabinet ;
- Mme Nacera Berteloot, directrice de greffe adjointe ;

afin de signer les pièces justificatives de dépenses et les documents de liaison relatifs à la rémunération des personnels affectés à la Cour de cassation ;

Article 3 : Délégation est donnée à Mme Caroline Savier, directrice de greffe de la Cour de cassation, et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière à :

- Mme Deborah Primon, directrice des services de greffe judiciaire, cheffe de cabinet ;
- Mme Nacera Berteloot, directrice de greffe adjointe ;

afin de signer :

- les titres de perception, les déclarations de recettes établis dans le domaine de la rémunération des personnels, ainsi que les états récapitulatifs des créances pour mise en recouvrement ;
- les décisions d'imputabilité, les décisions établies après avis de la commission de réforme, les décisions ou lettres de mission à l'attention des médecins ou spécialistes agréés concernant les fonctionnaires et contractuels du greffe ;
- les décisions fixant le montant des honoraires à verser aux praticiens intervenant dans le cadre des accidents de service et maladies professionnelles, des contre-visites médicales, des visites médicales d'embauche et des expertises médicales en lien avec les dossiers soumis aux comités médicaux et commissions de réforme concernant les fonctionnaires et contractuels du greffe ;
- les décisions d'octroi de congé maladie, de congé maternité et de congé paternité concernant les fonctionnaires et contractuels du greffe ;
- les titres de paiement des indemnités de formateur occasionnel ;
- les notifications d'actes administratifs à caractère individuel destinés aux fonctionnaires et contractuels du greffe ;
- les avis assortissant les candidatures de fonctionnaires et contractuels du greffe à des actions de formation continue ;
- les notes de diffusion des circulaires ministérielles concernant la gestion administrative et la gestion financière des personnels ;
- les états mensuels, trimestriels ou semestriels à adresser à la Chancellerie ;
- les demandes de temps partiel des fonctionnaires du greffe ;
- les autorisations de cumul de rémunérations des fonctionnaires et contractuels du greffe ;
- les demandes de nomination ou de changement de régisseur ;

Article 4 : La présente décision sera communiquée aux personnes ci-dessus, ainsi qu'au directeur départemental des finances publiques du Doubs, comptable assignataire. La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait à Paris, le 03 septembre 2024

Le premier président

Christophe Soulard



Suit un spécimen de signature de

Caroline Savier



Deborañ Primón



Nacera Berteloot



Cour de cassation
Habilitations de signatures de documents destinés à la DRFIP

NOMS	POSTES	SIGNATURES
SAVIER Caroline	Directrice de greffe	
PRIMON Deborah	Cheffe de cabinet	
BERTELOOT Nacera	Directrice de greffe adjointe	
JOLY Béatrice	Gestionnaire de paie	
SAINT GUILHEM Son-Mi	Gestionnaire de paie	
VALLEE Sandrine	Gestionnaire de paie	
BAUDIN Luc	Gestionnaire de paie	

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-09-06-00008

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal -
PCRP Paris Centre



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances publiques
d'Île de France et de Paris**
Pôles contrôle fiscal et affaires juridiques
Pôle de contrôle des revenus et du
patrimoine de Paris-centre
9 rue d'Uzes
75074 Paris cedex 02

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du pôle de contrôle des revenus et du patrimoine de Paris-centre,
Pierre-Henri CHAINET, Inspecteur principal des finances publiques,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217
de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale
des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des
finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Marc JACQUEMET, inspecteur divisionnaire des finances
publiques et adjoint au pôle de contrôle des revenus et du patrimoine de Paris-Centre à l'effet de
signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle
ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office dans la limite de 60 000€ ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite de
60 000€.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet,
de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant
remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

CALAIS Jean-Charles
CARUANA Fabrice
COUHAULT Valérie
IVANOVIC Boris
KOZAK Justine
LAURENT Vincent
RAYMOND Clément
SCHNEIDER Vincent
SEHIER Grégoire

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

BOZCA Eren (*)
GROGNET Laurent
LEDUC Nadia
MONTFORT-HUNOU Michelle
NOGUELLOU Sylvie
NOVAULT Sandrine
SERO Cécilia

(*) délégation à partir du 01/10/2024, date de titularisation dans le grade de M. BOZCA.

c) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

ROUSSEAU Fabrice

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0 G du code général des impôts, à l'inspecteur des finances publiques désigné ci-après :

SCHNEIDER Vincent

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

A Paris, le 6/09/2024

Le responsable du pôle de contrôle des revenus et du patrimoine de Paris-centre

Signé

Pierre-Henri CHAINET

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-09-02-00059

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE
15ème ouest



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES
Paris 15ème Ouest
13-15 rue du général Beuret
75712 PARIS cedex 15

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Monsieur Michel TAMAIN, responsable du Service des Impôts des Entreprises de Paris 15ème Ouest ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Trong Phuong TRAN, inspecteur des finances publiques,
- Monsieur Sandro CELESTE, inspecteur des finances publiques,

adjoints au responsable du Service des Impôts des Entreprises de Paris 15ème Ouest, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôts et de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) et en matière de gracieux fiscal d'assiette les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

Aux agents des finances publiques désignés par leurs noms, prénoms et grade :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ABDOLALLIAS Saabir	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BACHELET Julie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BERTEAU Catherine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BRAUD Stephanie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DAFIT Annie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DAPZOL Frederic	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LABONNE Sylvie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LESUEUR Marianne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MARCE Aurelie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ROUVELIN Guillaume	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) Les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
BACHELET Julie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
DAFIT Annie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
LESUEUR Marianne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
BACHELET Julie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
DAFIT Annie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
LESUEUR Marianne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

A Paris, le 2/09/2024

Le comptable, responsable du Service
des impôts des entreprises

Signé

Michel TAMAIN

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-09-04-00005

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP
13ème gare



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris

Pôle de Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS
13 ème GARE
101 rue de Tolbiac
75013 Paris



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. Eric MAHIEUX, Inspecteur divisionnaire, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 13ème Gare,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1

A - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

ZEYEN Théo	TREMBLAY Nathalie	
------------	-------------------	--

2°) Au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, tous actes d'administration et de gestion du service.

B - dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

CASTEL Nathalie	DELHOUME Françoise	DJEBALI Nahla
SERVEAUX Evelyne	ERREBEI Hichem	BRETOS Aurélie
NICOLAS Roland		

C- dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

HACHARD Franck	LESGUILLIER Philippe	LANTOINE Annick
VIVIER Lise	PATEAU Béatrice	TANNIOU Hervé

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous,

2°) les avis de mise en recouvrement,

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances,

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
ZEYEN Théo	Inspecteur	15 000 €
TREMBLAY Nathalie	Inspecteur	15 000 €
LARZABAL Céline	Contrôleur	10 000 €
PERINET Karine	Contrôleur	10 000 €
SAKHI Anwar	Contrôleur	10 000 €
SEVIN Véronique	Contrôleur	10 000 €
TANNIOU Hervé	Agent	500 €

Article 3

Délégation de signature est donnée aux agents suivants, à l'effet de signer les décisions relatives aux demandes de délais de paiement dans les limites de durée et de montant indiqués dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
ZEYEN Théo	Inspecteur	12 mois	15 000 €
TREMBLAY Nathalie	Inspecteur	12 mois	15 000 €
LARZABAL Céline	Contrôleur	6 mois	3 000 €
PERINET Karine	Contrôleur	6 mois	3 000 €
SAKHI Anwar	Contrôleur	6 mois	3 000 €
SEVIN Véronique	Contrôleur	6 mois	3 000 €
TANNIOU Hervé	Agent	6 mois	3 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

A Paris, le 4/09/2024

Le comptable, responsable de service des impôts des
particuliers de Paris 13ème gare,

signé

Eric MAHIEUX,
Inspecteur divisionnaire des finances publiques

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-09-09-00006

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et gracieux fiscal CDIF 2



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des Finances publiques
d'Île de France et de Paris
CDIF 2 de Paris
6 rue Paganini
75020 Paris



FINANCES PUBLIQUES

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Monsieur ROUSSEAU Cyril, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable du centre des impôts fonciers 2 de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

a) Délégation de signature est donnée à Madame MAILLY Mireille et Monsieur PERIANIN-CARPIN Vincent, adjoints au responsable du CDIF 2 de Paris, Inspecteurs des finances publiques, à l'effet de signer :

1°) Dans la limite de 60 000€ en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet ;

2°) Sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes.

b) dans la limite de 10 000€, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

BARRE Valérie	FOLLI Erika	SIRBEN Brigitte
JUTEAU Marie	LONGUEMARE Tanguy	Nanould Aurélie

c) dans la limite de 2 000€, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

BELLEC Vincent	DECHARGE Jerome	TCHIMANGA Yann-Estelle
PHETDARA Sna	BARBIER Frédérique	SALL Maty
HASSAN Benoît	LESAGE Ronan	LONGUEMARE Jean-Charles
CASSIN Dominique	CAILLENS Julien	THEGARID Gisèle
SPINDLER Isabelle	HAMIDA Hacène	MILTON Dominique
DUNAJEWSKI Nadia	GABET Patrick	

Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

A Paris, le 09 septembre 2024

Le responsable du centre des impôts fonciers,

Signé

Cyril ROUSSEAU

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-09-02-00061

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et gracieux fiscal PCE 6-7



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris

Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques

Pôle de Contrôle et d'Expertise 6ème-7ème

9 place Saint Sulpice

75292 Paris Cedex 06

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du pôle contrôle expertise du 6ème - 7ème, Madame Laure RAY, Inspectrice divisionnaire hors classe des Finances Publiques,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ALAYA Céline	inspectrice	15 000 €	7 500 €
BOULOUMOUR Yassine	contrôleur	10 000 €	5 000 €
CHAIBAINOU-TABKA Amine	inspecteur	15 000 €	7 500 €
CHAUMEIL Sophie	contrôleuse	10 000 €	5 000 €
DOUANE Zineb	inspectrice	15 000 €	7 500 €
EL HARCHAOUI Miloud	contrôleur	10 000 €	5 000 €
GANDRE Corinne	contrôleuse	10 000 €	5 000 €
GIRAUD Delphine	inspectrice	15 000 €	7 500 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
MAHEO Joël	contrôleur	10 000 €	5 000 €
NEKAA Souade	inspectrice	15 000 €	7 500 €
OSADNIK Nicolas	inspecteur	15 000 €	7 500 €
PESENTI Laurent	inspecteur	15 000 €	7 500 €
VENZAC Patricia	inspectrice	15 000 €	7 500 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris

A Paris, le 02/09/2024

La responsable du pôle contrôle expertise,

Signé

Laure RAY

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-09-10-00002

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et gracieux fiscal SIE 8
Madeleine rectificatif



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS

8E MADELEINE

5 Rue de Londres

75315 PARIS CEDEX 09

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. FAUCHER Manuel, Administrateur de l'Etat, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 8^e MADELEINE,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. FROGET Yvan, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 8^e MADELEINE, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 76 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 76 000 €;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques, adjoints du responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 8^e MADELEINE, désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

ORY Pascal	TURPIN Christophe	REDON Jérémy
------------	-------------------	--------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

PETRY Emilie	RIBET Aline	ALQUIER Patrick
CORBIERE Camille	DESILLES Fanny	ESNOL Jean-Pierre
LAHURE Pascal	FELIPE Antoinette	GONGON Annie
RENE-MARTIN Céline	LIMINANA Dominique	LONGUEVILLE Eric
ZILLIOX Julien	THILLOY Corinne	VAN DE LAAK Emilie
AUGUSTE Catherine	LOPEZ Olivier	NAÏM Mohamad
NOEL Magalie		

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

AIDOUDI Radouane	ARDUINI Adrien	ASTORGA Manuel
BEN OTHMAN Cerine	BEN YACOUB Imen	BERTOLO Florence
DEBEUGNY Quentin	DO Maurice	VARGIU Tony
GOTAL Chantal	GUIA Yael	HUBAUD Thomas
QUILLEVERE Arnaud	REGNIEZ Tiffany	MAUGER Fanny
PELMARD Hélène	PESTEL DIVRY Colette	MORIN Olivier
VIGNON Pierre-Yves	MISSI Youssra	WANDJI Yvonne

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
ORY Pascal	Inspecteur	15 000
REDON Jérémy	Inspecteur	15 000
TURPIN Christophe	Inspecteur	15 000
LEMAIRE Renaud	Inspecteur	15 000
ALQUIER Patrick	Contrôleur	10 000
PETRY Emilie	Contrôleur	10 000
RIBET Aline	Contrôleur	10 000
BERTOLO Florence	Agent	2 000
MAUGER Fanny	Agent	2 000
PELMARD Hélène	Agent	2 000
REGNIEZ Tiffany	Agent	2 000
GOTAL Chantal	Agent	2 000

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

A Paris, le 10/09/2024

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises,

Signé

Manuel FAUCHER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-09-02-00060

Arrêté portant délégation de signature -
Trésorerie de Paris Centres Hospitaliers
Spécialisés



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS**

Pôle Gestion publique
Secteur public local
Trésorerie de Paris-Centres Hospitaliers Spécialisés
27 bis rue des Meuniers
75012 PARIS

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le comptable, Pascal LACROIX, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable de la Trésorerie de Paris-Centres Hospitaliers Spécialisés,

- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- M Damien FERENBACH, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable de la Trésorerie de Paris-Centres Hospitaliers Spécialisés,
- M Sylvain DALUT, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable de la Trésorerie de Paris-Centres Hospitaliers Spécialisés,

à l'effet de :

- 1°) pouvoir gérer et administrer, pour lui et en son nom la Trésorerie de Paris-Centres Hospitaliers Spécialisés,
- 2°) d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- 3°) de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues à quelque titre que ce soit, par tous contribuables débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,

- 4°) d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou de retirer quittance valable de tous sommes reçues ou payées, de signer récépissé, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- 5°) d'opérer à la Direction régionale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,
- 6°) de le représenter auprès de la Poste pour toutes opérations,
- 7°) d'effectuer des déclarations de créances,
- 8°) d'agir en justice.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

A Paris, le 2 septembre 2024,

Le comptable Responsable de la Trésorerie
de Paris-Centres Hospitaliers Spécialisés

Signé

Pascal LACROIX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-09-09-00007

Arrêté portant délégation générale de signature
au 1er septembre 2024 - pôle gestion
publique/Secteur Public Local

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 9 septembre 2024

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

**ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR LE SECTEUR
PUBLIC LOCAL**

La Directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

- vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
- vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
- vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- vu le décret du 18 novembre 2022 portant nomination de Mme Sophie MAHIEUX, administratrice générale des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de Directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 21 novembre 2022 fixant au 1^{er} décembre 2022 la date d'installation de Mme Sophie MAHIEUX dans les fonctions de Directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

ARRÊTE :

PÔLE GESTION PUBLIQUE - Secteur public local

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

<p>M. Bruno MATHON DIT RICHARD, Administrateur des Finances publiques Adjoint, Responsable de la Division Gestion des collectivités et établissements publics locaux, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>
<p>M. Galdric RIPOULL, Administrateur des Finances publiques Adjoint, Responsable du Service Facturier « DRFiP-Ville de Paris », reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>
<p>M. Georges BRUNAUD, Administrateur des Finances publiques Adjoint, Responsable de la Division Animation du réseau, Modernisation et Fiscalité directe locale, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>
<p>M. Erick LEFORT, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, Responsable de la Division Certification des comptes et comptabilité par intérim, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division.</p>
<p>M. Rémy GREDIN, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques Affecté au sein de la Division Animation du réseau, Modernisation et Fiscalité directe locale, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division en cas d'empêchement du responsable de Division.</p>
<p>Mme Daphné DOMINGUEZ, Inspectrice principale des Finances publiques, Responsable du Secteur Recette (Ville de Paris – Métropole du Grand Paris – Préfecture de Police – Région Île-de-France), reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de son Secteur et celles relevant d'un autre Secteur ou Domaine de la division de gestion des collectivités et établissements publics locaux en cas d'empêchement du responsable concerné.</p>
<p>Mme Mélanie LEGRAND, Inspectrice principale des Finances publiques, Responsable du Secteur Dépense et du service ELI, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de son périmètre d'activité et celles relevant d'un autre Secteur ou Domaine de la division de gestion des collectivités et établissements publics locaux en cas d'empêchement du responsable concerné.</p>
<p>Mme Viviane BESTARD, Inspectrice Divisionnaire des Finances publiques, Responsable du Domaine Centres hospitaliers, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de son Domaine.</p>

PÔLE GESTION PUBLIQUE - Secteur public local

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Secteur RECETTE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M^{me} Anne MORAUD Inspectrice des Finances publiques Responsable du service VISA, ACCUEIL et ENCAISSEMENTS	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier : <ul style="list-style-type: none">▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,▪ les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant,▪ les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 20 000 € et pour 24 mois maximum,▪ les états d'annulation ou de remise de frais jusqu'à 760 €,▪ les rejets de prise en charge des titres,▪ les ordres de paiement,▪ les demandes d'annulation de titres et mandats. Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur recette, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.
M. Adrien OZCAN-KILINC Inspecteur des Finances publiques Rédacteur organisation et méthodes du secteur recette	Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur recette, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Secteur RECETTE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Pierre NILLUS Contrôleur des Finances publiques Adjoint du service	Signer : <ul style="list-style-type: none">• les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,• les ordres de paiement,• les extraits de titres de recettes,• les rejets de prise en charge de titres et de mandats,• les délais de paiement pour les créances inférieures à 5 000 € et pour 6 mois maximum.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Secteur RECETTE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Fayoll ANNE Inspectrice des Finances publiques Responsable du service RECOUVREMENT	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier:</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,▪ les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant,▪ les mises en demeure en action individuelle,▪ les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 20 000 € et pour 24 mois maximum,▪ les MED destinées aux débiteurs publics et aux redevables en surendettement,▪ les notifications de créances aux mandataires judiciaires dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées à la suite de paiement,▪ les mainlevées des actes de poursuites après paiement ou en cas de saisie effectuée à tort,▪ les propositions d'ANV pour les dettes d'un même débiteur d'un montant inférieur à 10 000 €,▪ les états d'annulation ou de remise de frais jusqu'à 760 €,▪ les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives,▪ les notifications des créances visées à l'article L622-17 du code du commerce,▪ les documents relatifs au paiement des honoraires des huissiers de justice, des avoués et avocats mandatés dans le cadre du secteur local, et de tous frais engagés dans un contentieux,▪ les actes liés aux saisies attributions, l'accusé de réception des significations des actes d'huissiers relatifs aux titres en phase contentieuse. <p>Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur recette, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation</p>

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Secteur RECETTE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Philippe MENU Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint du service RECOUVREMENT	Signer : <ul style="list-style-type: none">▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,▪ les délais de paiement pour les créances inférieures à 5 000 € et pour 6 mois maximum,▪ les notifications de créances aux mandataires judiciaires dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées à la suite de paiement,▪ les MED inférieures à 100 000 € destinées aux débiteurs publics et aux redevables en surendettement,▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les SATD manuelles et les états de poursuites par voie de saisie pour les créances inférieures à 5 000 €,▪ les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives pour des créances inférieures à 5 000 €,▪ les propositions d'ANV pour les dettes d'un même débiteur d'un montant inférieur à 5 000 €.
M. Bruno CHAPUY Contrôleur principal des Finances publiques	Signer : <ul style="list-style-type: none">▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,▪ les mises en demeure destinées aux débiteurs publics issues d'Hélios inférieures à 100 000 €,▪ les délais de paiement pour les créances inférieures à 3 000 € et pour 3 mois maximum.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Secteur RECETTE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Jean-Luc BERNIER Inspecteur des Finances publiques Responsable du service RÉGIES	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier : <ul style="list-style-type: none">▪ les demandes d'annulation de titres,▪ les rejets de titres et de mandats relatifs aux régies d'avances et de recettes dont la gestion est confiée au service,▪ les procès-verbaux de création et de clôture de régies, de remise de service des régisseurs,▪ les visas des projets d'arrêtés concernant les régies,▪ les documents relatifs à la gestion des valeurs inactives,▪ les ordres de paiement pour versement des avances et fonds de caisse aux régisseurs,▪ les ordres de paiement pour le versement des avances exceptionnelles aux régisseurs,▪ les ordres de paiement en cas de remboursement des trop perçus des régies de recettes. <ul style="list-style-type: none">▪ Signe, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Secteur recette, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
SECTEUR : DÉPENSE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Andy JOSEPH-ROSE Inspecteur des Finances publiques Responsable du service DÉPENSE PAYE	<p>Signer tous les documents relevant de son service et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les bordereaux d'envoi,▪ les accusés de réception de dépôt de courrier,▪ les courriers de rejets des mandats,▪ les demandes de renseignements,▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense),▪ les ordres de paiement,▪ les VGM,▪ les bons de validation de la paye,▪ les courriers de contrôle du CHD paye,▪ les réponses aux notifications des oppositions et significations en tant que tiers détenteur,▪ les états de retenue sur opposition,▪ les attestations de la quotité saisissable,▪ les certificats de non-opposition,▪ les certificats de cessation de paiement. <p>Signer, en cas d'empêchement de la responsable du service dépenses hors paye, les documents pour lesquels cette dernière dispose d'une délégation.</p>
M. Théophile DESVIGNES Contrôleur des Finances publiques service DÉPENSE PAYE	<p>Signer en l'absence du responsable du service DÉPENSES PAYES :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les bordereaux d'envoi,▪ les accusés de réception de dépôt des courriers,▪ les courriers de rejets des mandats,▪ les demandes de renseignements,▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense),▪ dans la limite de 15 000 € :<ul style="list-style-type: none">- les ordres de paiement,- les VGM,▪ les réponses aux notifications des oppositions et significations en tant que tiers détenteur,▪ les attestations de la quotité saisissable.▪ les états de retenue sur oppositions,▪ les certificats de non-opposition,▪ les certificats de cessation de paiement.

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX**Domaine : DÉPENSE**

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Françoise COSTE Contrôleuse principale des finances publiques service DÉPENSE PAYE	Signer en l'absence du responsable du service DÉPENSES PAYE : <ul style="list-style-type: none">▪ les réponses aux notifications des oppositions et significations en tant que tiers détenteur,▪ les attestations de la quotité saisissable,▪ les états de retenue sur opposition,▪ les certificats de non-opposition,▪ les réponses aux tribunaux en matière de saisie ,▪ les demandes de renseignements relatives aux oppositions.
Mme Chloé BILLARD Inspectrice des Finances publiques Responsable du service DÉPENSE HORS PAYE	Signer tous les documents relevant de son service et notamment : <ul style="list-style-type: none">▪ les VGM,▪ les ordres de paiement y compris vers l'étranger,▪ les courriers de rejet des mandats et titres,▪ les demandes de renseignement,▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créances,▪ les réponses aux notifications et significations en tant que tiers détenteur,▪ les états de retenues sur opposition,▪ les réponses aux tribunaux en matière de saisie. Signer, en cas d'empêchement du responsable du service dépenses payes, les documents pour lesquels ce dernier dispose d'une délégation.
M^{me} Caroline BROUSSE Contrôleuse des Finances publiques Service DÉPENSE hors PAYE	Signer en l'absence de la responsable du service dépenses hors payes : <ul style="list-style-type: none">▪ les réponses aux notifications d'opposition et signification en tant que tiers détenteur,▪ les demandes de renseignements,▪ les états de retenues sur oppositions,▪ les réponses aux tribunaux en matière de saisie.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Aurélie ANTOINE Inspectrice des Finances publiques Responsable du service ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET INTERDÉPARTEMENTAUX	Signer tous les documents relevant de son service et notamment : <ul style="list-style-type: none">▪ les ordres de paiement y compris vers l'étranger,▪ les VGM,▪ les demandes de renseignements,▪ les bordereaux de situation,▪ les mises en demeure,▪ les délais de paiement,▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs:<ul style="list-style-type: none">- les SATD,- les autres actes de poursuites (saisies-attributions, saisies-rémunérations, saisies CAF et les états de poursuites extérieures),▪ les propositions d'ANV,▪ bordereaux P503,▪ les procès-verbaux de remise de service des régisseurs,▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense),▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance,▪ les courriers de rejets des mandats et des titres.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division **GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX**

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>Mme Françoise MARTIN Inspectrice des Finances publiques Responsable du service ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET INTERDÉPARTEMENTAUX</p>	<p>Signer tous les documents relevant de son service et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les ordres de paiement y compris vers l'étranger,▪ les VGM,▪ les demandes de renseignements,▪ les bordereaux de situation,▪ les mises en demeure,▪ les délais de paiement,▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs:<ul style="list-style-type: none">- les SATD,- les autres actes de poursuites (saisies-attributions, saisies-rémunérations, saisies CAF et les états de poursuites extérieures),▪ les propositions d'ANV,▪ bordereaux P503,▪ les procès-verbaux de remise de service des régisseurs,▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense),▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance,▪ les courriers de rejets des mandats et des titres.
<p>Monsieur Jean-Marc ESPAUD Contrôleur des Finances Publiques ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET INTERDEPARTEMENTAUX</p>	<p>Signer pour son service:</p> <ul style="list-style-type: none">■ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance■ les courriers de rejet de mandats
<p>Mme Perrine CHAUMONT Contrôleuse des Finances Publiques ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET INTERDEPARTEMENTAUX</p>	<p>Signer, en cas d'empêchement des responsables du service, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation</p>

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine CENTRES HOSPITALIERS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>Vincent RICHARD Contrôleur des Finances publiques Domaine CENTRES HOSPITALIERS</p>	<p>Signer pour son domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes de renseignements, ▪ les courriers d'informations aux redevables ▪ les bordereaux de situation ▪ les attestations de paiement ▪ les accusés de réception des ATD / OTD, ▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie, ▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. absence de décision de justice).
<p>Mme Gisèle LAURIER Contrôleuse des Finances publiques Domaine CENTRES HOSPITALIERS</p>	<p>Signer pour son domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes de renseignements, ▪ les accusés de réception des ATD / OTD, ▪ les bordereaux des retenues sur opposition, ▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie, ▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. absence de décision de justice), ▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance.
<p>Mme Carole DUMOULIN Contrôleuse des Finances publiques Domaine CENTRES HOSPITALIERS</p>	<p>Signer pour son domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes de renseignements, ▪ les courriers d'informations aux redevables ▪ les bordereaux de situation ▪ les attestations de paiement

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Service FACTURIER DRFiP-VILLE DE PARIS (SFACT)	
Nom - Prénom Grade – Fonction	Pouvoir
M. Galdric RIPOULL Administrateur des Finances Publiques adjoint Responsable du service facturier « DRFiP-Ville de Paris »	Signer tous les documents relevant du service facturier DRFiP-Ville de Paris.
M^{me} Emmanuelle ETCHEVERRY Attachée territoriale Adjointe au Directeur du service Facturier « DRFiP-Ville de Paris »	Signer tous les documents relevant du service facturier DRFiP-Ville de Paris.
M. Rémi TURCK Inspecteur des Finances Publiques Responsable de pôle au service facturier « DRFiP- Ville de Paris »	Signer tous les documents relevant du service facturier DRFiP-Ville de Paris.
M. Mohamed EI GHMARI Inspecteur principal des Finances Publiques Responsable de pôle au service facturier « DRFiP- Ville de Paris »	Signer tous les documents relevant du service facturier DRFiP-Ville de Paris.
M^{me} Line LOBEL Contractuelle Responsable de pôle au service facturier « DRFiP- Ville de Paris »	Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris : <ul style="list-style-type: none">• les ordres de paiement,• les VGM,• les virements étrangers• les courriers/courriels aux tiers,• les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions,• les demandes de renseignements aux services ordonnateurs,• les demandes de renseignements sur les règlements,• les lettres de déduction et d'observations.

Service FACTURIER DRFIP-VILLE DE PARIS (SFACT)

Nom - Prénom Grade – Fonction	Pouvoir
<p>M. Anis ASSOUS</p> <p>Contractuel</p> <p>Responsable de pôle au service facturier « DRFIP- Ville de Paris »</p>	<p>Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les ordres de paiement, • les VGM, • les virements étrangers, • les courriers/courriels aux tiers, • les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions, • les demandes de renseignements aux services ordonnateurs, • les demandes de renseignements sur les règlements, • les lettres de déduction et d'observations.
<p>M^{me} Françoise PREVOST</p> <p>Inspectrice des Finances Publiques</p> <p>Responsable de pôle au service facturier « DRFIP-Ville de Paris »</p>	<p>Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les ordres de paiement, • les VGM, • les virements étrangers, • les courriers/courriels aux tiers, • les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions, • les demandes de renseignements aux services ordonnateurs, • les demandes de renseignements sur les règlements, • les lettres de déduction et d'observations.
<p>Mme Malika AMOR</p> <p>Attachée territoriale principale</p> <p>Responsable de pôle au service facturier « DRFIP-Ville de Paris »</p>	<p>Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les ordres de paiement, • les VGM, • les virements étrangers, • les courriers/courriels aux tiers, • les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions, • les demandes de renseignements aux services ordonnateurs, • les demandes de renseignements sur les règlements, • les lettres de déduction et d'observations.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division CERTIFICATION DES COMPTES ET COMPTABILITÉ	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p style="text-align: center;">Mme Rachida SAMEL Inspectrice des Finances publiques</p> <p style="text-align: center;">Responsable du service COMPTABILITÉ HELIOS</p>	<p>Signer pour le service « COMPTABILITÉ VILLE, PRÉFECTURE DE POLICE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS, REGION » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les lettres de rejet de mandats et de titres, ▪ les demandes de renseignements, ▪ les demandes de restitutions des excédents prescrits, ▪ les demandes d'émissions de mandats ou titres, ▪ les demandes d'annulations de mandats ou de titres, ▪ les pièces et documents entrant dans les attributions du secteur dette, ▪ les décisions de remboursement d'excédents inférieurs à 15 000 €, y compris les ordres de paiements y afférents et tous les ordres de paiement induits par le traitement d'un rejet de virements inférieurs à 15 000 €, ▪ les autres ordres de paiements, ▪ les correspondances avec les usagers notamment pour la régularisation des chèques impayés et des excédents de versements et les organismes financiers notamment pour l'ouverture des comptes et livrets afférents à la gestion des deniers pupillaires. <p>Signer les VGM et virements étrangers pour toutes les collectivités et tous les établissements publics gérés par le Pôle Secteur public local de la DRFiP.</p> <p>Signer, en l'absence du responsable de service, pour le service « COMPTABILITE CENTRALISATION » selon le périmètre du responsable de service.</p>
<p style="text-align: center;">Mr Cyril ZANVETTOR Contrôleur des Finances publiques</p> <p style="text-align: center;">COMPTABILITÉ HELIOS</p>	<p>Signer, en l'absence du responsable de service, pour le service « COMPTABILITÉ VILLE, PRÉFECTURE DE POLICE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS, REGION » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les lettres de rejet de mandats et de titres, ▪ les demandes de renseignements, ▪ les demandes de restitutions des excédents prescrits, ▪ les demandes d'émissions de mandats ou titres, ▪ les pièces et documents entrant dans les attributions du secteur dette, ▪ les décisions de remboursement d'excédents inférieurs à 8 000 €, y compris les ordres de paiements y afférents et tous les ordres de paiement induits par le traitement d'un rejet de virements inférieurs à 8 000 €, ▪ les autres ordres de paiements, ▪ les correspondances avec les usagers notamment pour la régularisation des chèques impayés et des excédents de versements et les organismes financiers notamment pour l'ouverture des comptes et livrets afférents à la gestion des deniers pupillaires. <p>Signer, en l'absence du responsable des services « COMPTABILITÉ VILLE, PRÉFECTURE DE POLICE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS, REGION » et « COMPTABILITÉ CENTRALISATION », les VGM et virements étrangers pour toutes les collectivités et tous les établissements publics gérés par le Pôle Secteur public local de la DRFiP.</p>

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division CERTIFICATION DES COMPTES ET COMPTABILITÉ	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Abdoul M'BAYE Inspecteur des Finances publiques Responsable du service COMPTABILITÉ CENTRALISATION	<p>Signer pour le service « COMPTABILITÉ CENTRALISATION », pour toutes les collectivités et tous les établissements publics gérés par le Pôle Secteur Public Local de la DRFiP :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les chèques sur le Trésor,▪ les ordres de paiement,▪ les VGM,▪ les virements étrangers,▪ les autorisations de paiement vers les autres DDFiP/DRFiP ou les autres comptables,▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France,▪ les bordereaux de rejet de virement,▪ les courriers aux redevables et aux entreprises,▪ les situations quotidiennes de trésorerie et les états de fin de mois. <p>Signer, en l'absence du responsable de service, pour le service « COMPTABILITÉ VILLE, PRÉFECTURE DE POLICE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS, RÉGION » selon le périmètre du responsable de service.</p>
Mme Stéphanie CHERREAU Contrôleuse des Finances publiques Adjointe du service COMPTABILITÉ CENTRALISATION	<p>Signer, en l'absence du responsable de service, pour le service « COMPTABILITÉ CENTRALISATION » et pour toutes les collectivités et tous les établissements publics gérés par le Pôle Secteur Public Local de la DRFiP :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les chèques sur le Trésor,▪ les ordres de paiement,▪ les VGM,▪ les virements étrangers,▪ les autorisations de paiement vers les autres DDFiP/DRFiP ou les autres comptables,▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France,▪ les bordereaux de rejet de virement,▪ les courriers aux redevables et aux entreprises,▪ les situations quotidiennes de trésorerie et les états de fin de mois.

La présente délégation de signature annule et remplace toutes les précédentes délégations accordées au titre de la direction régionale des finances publiques d'Île de France et de Paris.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris..

La Directrice régionale des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Sophie MAHIEUX